

LETTRE DES AMIS n° 101

* DATES A RETENIR

. Samedi 13 mars, à 10 heures précises, aux Archives départementales, deuxième conférence de Monsieur Pierre GÉRARD, Conservateur général honoraire du Patrimoine. Sujet abordé : *"Les relations de Toulouse et du Moyen-Orient aux XIe et XIIe siècles. Le Comté de Tripoli"*.

. Mardi 16 mars, dîner-débat organisé dans les salons de la "Brasserie des Arcades" 14, place du Capitole à Toulouse.

Le débat sera animé par M. Michel ROQUEBERT, auteur de nombreux ouvrages concernant l'histoire du catharisme notamment *"L'épopée cathare"*.

Il portera sur *"Le catharisme : religion et société"*.

Inscrivez-vous sans tarder (le bulletin d'inscription figure à la fin de la lettre).

. Samedi 27 mars, à 9 heures 30 précises, aux Archives départementales, deuxième cours de **paléographie moderne** assuré par M. Christian CAU, Conservateur, Directeur des Archives municipales de Toulouse.

* ARCHIVES DE LA HAUTE-GARONNE : SERVICE ÉDUCATIF

Avis de publication

"Les droites et février 1934". Comme suite à la parution des "Actes du stage Archives vivantes", le service éducatif des Archives de la Haute-Garonne vient de publier un **dossier documentaire** destiné aux enseignants. A partir de l'exemple de Bucard et du Francisme, ce dossier traite de la question des ligues, utilisant autant l'image (sur transparent) que le texte (sur papier) pour présenter les textes législatifs se rapportant à la dissolution des ligues, des photographies de presse, des extraits d'historiens.

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



On peut se procurer ce dossier documentaire, vendu au prix de 30 F, au secrétariat des Archives départementales.

*** RECTIFICATIF**

La Petite Bibliothèque "Histoire des supports d'Archives" envoyée en même temps que la lettre de ce mois-ci devrait porter le n° 43 au lieu du n° 42. La Petite Bibliothèque n° 42 est en effet celle qui a été envoyée en décembre dernier et qui évoquait le "Siège de Miremont".

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour notre étourderie.

*** POUR INFORMATION**

1) Congrès de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :

C'est à Toulouse, les **11, 12 et 13 juin prochains** que se tiendra le congrès des Sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne.

Le sujet qui a été retenu cette année et qui est proposé aux participants est : *"Toulouse et le Midi toulousain entre terre et ciel"*.

Deux thèmes seront développés :

- La Terre et les Hommes de l'Antiquité à nos jours
- Présent et Avenir de Midi-Pyrénées.

Notre Association a été choisie pour accueillir les Congressistes et organiser les différentes activités.

Si vous souhaitez participer au Congrès, complétez le bulletin qui vous est adressé en même temps que la lettre et retournez-le **avant le 28 février** à l'adresse indiquée.

Si vous souhaitez intervenir, indiquez le sujet de votre communication.

Si certains de vos amis sont intéressés, indiquez-nous leur nom et leur adresse afin que nous puissions les contacter.

**Le Conseil d'Administration
de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne**

2) Conférences :

. Mercredi 24 mars à 21 heures, salle du Sénéchal, 17 rue de Rémusat à Toulouse, "Conférence-Diaporama" de M. Tucoo-Chala, Docteur ès lettres - Université de Pau, organisée par la Société toulousaine d'Etudes médiévales.

Thème abordé : "*L'art de la chasse à la fin du Moyen-Age*".

. Cycle de conférences organisées par le "Centre d'étude d'histoire de la médecine" :

- 23 avril 93 : "*La médecine de la Grèce antique*" par Mlle Guiraud
- 28 mai 93 : "*Les sanctuaires guérisseurs en Gaule*" par C. Landes
- 8 octobre 93 : "*La peste à Byzance*" par Mme Congourdeau
- 26 novembre 93 : "*Les médecins nestoriens*" par R. Le Coz.

Toutes ces conférences ont lieu à 20 h 30 salle du Sénéchal, à Toulouse (entrée gratuite).

3) A paraître fin avril 1993 :

"*Histoire de l'Abbaye de Boulbonne. Le St-Denis des Comtes de Foix*" de Roger Armengaud. (Voir le bulletin de souscription se trouvant à la fin de la lettre).

* RÉPONSE A L'AVIS DE RECHERCHE n° 25 (lettre n° 90 de janvier 92)

Au sujet des variétés de poires cultivées dans le verger des R.P. Minimes à Toulouse, au XVIIIe siècle, notre ami André Lagarde de Carbonne nous indique qu'un de ses amis, félibre, bon connaisseur en arboriculture lui a signalé qu'on trouve encore dans le département de l'Aveyron "la pera burre, la de Sant Girman, la rèiale, de Martin, del bon crestian, la rosseleta, le degana".

On reconnaît-là, nous dit-il, sous leur dénomination moderne occitane, plusieurs variétés figurant dans la liste établie dans le rapport des R.P. Minimes.

Soucieux de plus de précisions M. Lagarde s'est adressé à l'Association aveyronnaise de Conservation des variétés locales (secrétariat du CODERPA, 4 rue de Paraire, 12031 Rodez Cédex 09). Cette association qui n'a qu'une année d'existence a travaillé essentiellement jusqu'ici sur le châtaignier et le pommier. Le poirier figure dans son programme, mais ses études dans ce domaine ne font que commencer.

Que notre ami, Marc Miguet, prenne patience. D'ici quelques années il trouvera sans doute, des réponses précises aux questions qu'il se posait.

Un grand merci à notre ami André Lagarde pour les informations précieuses qu'il nous a apportées.

*** RÉPONSE A L'AVIS DE RECHERCHE n° 40
(lettre n° 99 de décembre 1992)**

A quoi correspond la "tuile fieuzel" citée dans un ouvrage du XVIIIe siècle consacré aux matériaux de construction ?

M. J. Maurat de Castanet nous signale que la "tuile fieuzel" est une brique légèrement incurvée que l'on utilisait, autrefois, pour bâtir les puits.

Que M. J. Maurat soit bien vivement remercié pour cette très intéressante information !

***AVIS DE RECHERCHE n° 42**

Dans la lettre n° 99 pages 7 et 8, nos amis Mme et M. Guillemot nous ont communiqué un extrait d'acte notarié du XVIe siècle dans lequel sont officiellement enregistrés les serments échangés entre le seigneur et les habitants d'une petite communauté du Comté de Fézensac : Ansan.

Dans le document, il est dit que les habitants d'Ansan ont prêté serment sur le missel, la croix et de **Saint Tagitur**.

Qui pourrait nous dire ce qu'est le **Saint Tagitur** ?

*** DEUXIÈMES RENCONTRES CISTERCIENNES :
*LES FEUILLANTS ET LE VÉNÉRABLE JEAN DE LA BARRIÈRE***

Touché par la vie exemplaire des cisterciens de l'abbaye de Bonnefont-en-Comminges - fondée en 1136 par des moines venus de celle de Morimond, fille de Cîteaux, au plateau de Langres - le comte Bernard IV de Comminges s'adressa à l'abbé de Morimond pour fonder une nouvelle abbaye semblable sur des terres boisées de l'antique forêt de Bouconne, situées en un lieu-dit "Clairmont", qu'il donna à l'Ordre.

Ainsi fut fondée, en 1145, l'abbaye de Fuliens (du latin "Folium", feuillage), nom francisé d'abord en Feulians puis, plus tard, Feuillant.

De 1167 à 1187, cette abbaye fut placée sous la juridiction de l'abbé de Bonnefont-en-Comminges.

L'abbaye de Feuillant se développa rapidement grâce aux générosités et dons des Comminges et de nombreux seigneurs des environs ; il n'est qu'à voir pour s'en convaincre la liste des biens fonciers confisqués puis vendus en 1791 comme biens nationaux ; ils

la liste des biens fonciers confisqués puis vendus en 1791 comme biens nationaux ; ils traduisent l'importance économique et sociale de cette abbaye, située aux portes du Savès. Ces biens fonciers concernaient les communes de : Bois-de-la-Pierre, Le Fousseret, Gratens, Labastide-Clermont, Labrande (Casties-Labrande), Lherm, Montaigut, Peyssies, Roques, Saint-Araille et Sénarens.

Aux XIIIème et XIVème siècles, furent fondées par l'abbé de Feuillant les quatre bastides suivantes :

- SÉNARENS, avec Philippe III le Hardi, après 1271 ;
- BEAUFORT, avec Philippe IV le Bel, le 5 octobre 1291 ;
- LABASTIDE-DES-FEUILLANTS, vers 1300 ;
- PEYSSIES, le 15 janvier 1301.

Cette abbaye marqua surtout, dans l'Histoire de France, les XVIème et XVIIème siècles, sa vie religieuse étant étroitement imprégnée des événements, au XVIème siècle surtout, qui de ce fait retiendront particulièrement notre attention. Pour mieux évaluer leur incidence et situer leur interférence, il faut planter le décor ; rappelons-nous :

1520 : excommunication du moine allemand Martin Luther

1530 : diète impériale d'Augsbourg où fut présentée la "Confession" luthérienne ou profession de foi, en 28 articles

1533 : le dernier jour de février, entre 11 heures et midi, naissance au château de Montaigne, en Périgord, de Michel Eyquem de Montaigne

1533 : en décembre, mariage du futur Henri II avec Catherine de Médicis

1534 : Henri VIII se proclame chef de l'Eglise d'Angleterre

1536 : Calvin devient l'un des chefs de la Réforme

1544 : le 29 avril, à Saint-Céré (Lot), naissance de Jean de La Barrière

1545 : le 13 décembre, première séance du Concile de Trente qui marque le départ de la Contre-Réforme ou Réforme Catholique

1546 : le 18 février, mort de Luther

1547 : le 31 mars, mort de François Ier - avènement d'Henri II

1549 : suspension du Concile

1551 : reprise du Concile (2ème phase)

1552 : nouvelle suspension du Concile

1559 : le 10 juillet, mort d'Henri II - avènement de François II

1560 : la conjuration d'Amboise

1560 : le 5 décembre, mort de François II - avènement de Charles IX sous la Régence de sa mère, la reine Catherine

1562 : le 1er mars, massacre à Wassy (Haute-Marne) d'une soixantaine de Protestants par les gens du duc de Guise, marquant le début des Guerres de Religion

1562 : reprise du Concile de Trente (3ème et dernière phase)

1563 : le 4 décembre, fin du Concile qui a précisé ou défini les dogmes contestés par les Protestants, confirmé la hiérarchie épiscopale, renforcé la discipline dans l'Eglise, organisé enfin la Contre-Réforme qui se traduira par de nombreux revirements ou retours et, au XVIIème siècle, par la reconquête de plusieurs régions allemandes et polonaises

1564 : le 4 juillet, à Lyon, Charles IX fixe par ordonnance le nouveau début de l'année civile au 1er janvier, à compter du 1er janvier 1564

1566 : promulgation du catéchisme romain (ou tridentin)

1568 : édition de la Vulgate (traduction latine de la Bible, par St Jérôme) - réforme du bréviaire

1569 : le 3 octobre, bataille de Moncontour où le duc d'Anjou (futur Henri III) est vainqueur de Coligny

1570 : réforme du missel

1572 : le 18 août, le roi de Navarre (futur Henri IV) épouse Marguerite de Valois (fille d'Henri II et de Catherine de Médicis) sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris (étant protestant, le fiancé ne pouvait pénétrer dans une église)

1574 : le 30 mai, mort de Charles IX - avènement d'Henri III

1576 : en mai, signature de la Paix de Beaulieu, qui provoque la création de la Ligue (catholique) contre les Calvinistes (et bientôt contre le roi, soupçonné de les épargner sinon de les soutenir)

1582 : refonte du calendrier et du martyrologue

1588 : le 12 mai, "Journée des Barricades" où les Parisiens soutiennent la Ligue contre le roi Henri III, rentré de force dans sa capitale

1588 : le 22 décembre, au château de Blois, assassinat du duc Henri de Guise, dit le Balafre

1589 : le 5 janvier, au château de Blois, mort de la reine-mère Catherine

1589 : le 1er août au matin, à Saint-Cloud, Henri III est mortellement poignardé par un moine dominicain Jacques Clément

1589 : le 3 août, mort du roi Henri III - Henri IV devient roi de France et de Navarre

1590 : le 14 mars, Henri IV remporte sur les Ligueurs la bataille d'Ivry (34 km au Sud-Est d'Evreux)

1590 : le 27 août, mort du pape Sixte-Quint

1592 : le 13 septembre, mort de Michel Eyquem de Montaigne

1593 : le 25 juillet, en la basilique de Saint-Denis, Henri IV abjure le protestantisme

1594 : le 22 mars, le roi fait son entrée solennelle dans Paris

1594 : le 27 décembre, à Paris, attentat de Jean Chatel contre le roi qui n'est que légèrement blessé aux lèvres - arrêté sur le fait, son agresseur sera écartelé

1598 : le 13 avril, signature de l'Edit de Nantes.

Durant cette même période, quinze papes se succédèrent à la tête de l'Eglise Catholique. Ceux du Concile de Trente furent : Paul III (de 1534 à 1550), Jules III (de 1550 à 1555), Pie IV (de 1559 à 1566) ; ceux qui siégèrent durant l'abbatiate de Jean de La Barrière furent : Pie IV, Pie V (1566 à 1572), Grégoire XIII (de 1572 à 1585), Sixte V dit Sixte-Quint (1585 à 1590), Urbain VII (1590), Grégoire XIV (de 1590 à 1591), Innocent IX (de 1591 à 1592) et Clément VIII (de 1592 à 1605). A noter que les trois premiers papes cités - de 1559 à 1585 - s'employèrent à concrétiser les décisions du Concile.

Il n'est que de lire cet abrégé chronologique des événements, remous ou dérives du XVIème siècle pour se souvenir des conflits et drames qui éprouvèrent tous les pouvoirs, civils ou religieux, et les incitèrent aux réformes ; un tel climat conflictuel ne pouvait qu'inciter les religieux eux-mêmes à se ressourcer ou à subir les désordres extérieurs.

Pour revenir à l'abbaye de Feuillant, il faut noter qu'en 1550 le nouvel abbé commendataire désigné avait été Charles de Crussol, fils de Charles, baron de Crussol et vicomte d'Uzès, et de dame Jeanne Galiot de Génouillac (fille du Directeur de l'Artillerie sous François Ier qui fit construire le très élégant château d'Assier en Quercy). Fait aussi exceptionnel que singulier, cet abbé laïc s'étant laissé gagner par la Réforme protestante voulut se démettre de sa charge.

Ce fut donc avec la permission de Charles IX - ou de la Régente Catherine - qu'il se démit, le 17 février 1562, en faveur du jeune Jean de La Barrière qui devint ainsi abbé (commendataire) Jean IX, à son corps défendant. Sur les instances de ses parents, il finit par accepter ce bénéfice mais voulut d'abord compléter ses études, être novice, prononcer ses

vœux en l'abbaye cistercienne d'Eaunes, le 8 mai 1573, être admis à la prêtrise, et, enfin, recevoir la bénédiction abbatiale, le 7 avril 1577 en l'église de la Daurade, à Toulouse.

Ainsi, ce fut un authentique père-abbé qui, sous le nom religieux de Jean de Saint-Benoît, prit possession du siège abbatial de Feuillant en 1577. L'état spirituel et temporel dans lequel il trouva cette abbaye l'incita à la réformer et à réorganiser la vie communautaire. Il choisit d'imposer l'observance de la Règle bénédictine qu'il accentua de pénitences.

Ayant sollicité l'approbation du Saint Siège, le pape Sixte-Quint la lui adressa, le 5 mai 1586, reconnaissant l'ordre nouveau des Feuillants, l'abbaye de Labastide-des-Feuillants devenant chef d'ordre.

Deux congrégations prirent naissance à Labastide-des-Feuillants : celle de Notre-Dame des Feuillants, en France, et celle des Réformés de Saint-Bernard, en Italie. Cette dernière appellation et le fait que les abbés et abbesses de monastères Feuillants assistèrent aux chapitres généraux des cisterciens soulignent combien, malgré cette réforme et la création d'un ordre nouveau, Jean de La Barrière demeurait attaché à la lignée cistercienne.

Jean de La Barrière et ses Feuillants entreprirent de sortir prêcher à Muret et à Toulouse ou dans les villages environnants. C'est ainsi que l'abbé Jean eut le privilège de rencontrer les plus hautes personnalités du royaume : la reine-mère Catherine de Médicis, Charles IX, le roi de Navarre (futur Henri IV) et son épouse Marguerite, Jeanne d'Albret et la noblesse de cour qui les suivait dans leurs déplacements.

Ayant entendu son frère le roi et sa mère louer l'abbé et ses Feuillants, Henri III écrivit, le 20 mai 1583, à l'abbé, l'invitant à venir passer "deux mois avec moi ou plus" ; plusieurs correspondances furent échangées. Le roi fit même construire, près des Tuileries où il résidait, un monastère pour y accueillir l'abbé et quelques Feuillants. Répondant enfin aux appels répétés d'Henri III, l'abbé quitta Labastide-des-Feuillants le 16 juin 1587, escorté de soixante religieux ; ils se rendirent à pied jusqu'à Vincennes où ils furent provisoirement logés dans le château, en attendant l'achèvement des aménagements de l'abbaye des Feuillants (qui sous la Révolution Française devint le "Club des Feuillants" puis dépôt de munitions). Le 7 septembre, Jean et ses moines prenaient possession à Paris du nouveau couvent, situé au faubourg Saint-Honoré.

Pendant ce temps, en Haute-Garonne, des femmes, nobles ou bourgeoises, qui s'étaient d'abord réunies au château de Saubens pour entendre les prédications de l'abbé, insistèrent pour former une communauté de Feuillantes. Jean de La Barrière ayant fini par accepter, elles recherchèrent un terrain où bâtir leur couvent. Et, le 19 juin 1588, elles prenaient possession, à Montesquieu-Volvestre, de la première Maison (mondiale) de Feuillantes (futurs Feuillantines). Elles se transportèrent à Toulouse (Saint-Cyprien) le 12 mai 1599 car leur premier couvent était rapidement devenu trop petit.

Jean de La Barrière fonda, à Bordeaux, en juillet 1589, la Maison de Saint-Antoine ; puis la Maison de Saint-Bernard, à Toulouse en 1595 ; il avait aussi fondé, avant 1592, à Rome une Maison Saint-Bernard.

A partir de 1590 commencèrent, pour l'abbé, les difficultés et les épreuves nées de calomnies répandues. Faussement accusé par le religieux qu'il avait lui-même installé sur le siège abbatial de Paris, le désignant pour son représentant auprès du roi - Bernard de Percin de Montgaillard, surnommé "le petit Feuillant" - il dut subir le jugement du chapitre général

des cisterciens puis les punitions décrétées par le pape qu'il supporta avec résignation et obéissance.

"Le petit Feuillant" était en effet devenu un fougueux prédicateur en faveur de la Ligue et de ses chefs. Après l'assassinat du duc de Guise (1588), il était devenu un ligueur acharné contre Henri III et tous les amis ou protégés du roi. Ceci explique cela !

Lorsque le roi Henri IV entra enfin dans Paris (22 mars 1594), Dom Bernard quitta la France et se réfugia à Rome avant de gagner les Flandres où le pape l'affecta.

Dès 1596, les membres du chapitre général s'étant rendu compte de leur grave erreur de jugement demandèrent au pape la réhabilitation de l'abbé Jean ; celle-ci fut solennellement prononcée fin 1599, début 1600.

Ce fut le 25 avril 1600 que mourut, à Rome, en la Maison Saint-Bernard, l'abbé Jean de La Barrière. Le pape, Clément VIII, alla prier sur sa dépouille et lui rendit publiquement hommage. Puis il demanda d'introduire sa cause en béatification ; il aurait alors autorisé que lui fut donné, par anticipation, le titre de bienheureux. Paul V qui lui succéda en 1605 confirma cette demande d'introduction de la cause ; elle fut encore reprise en 1622, sous Grégoire XV, sur l'influente intervention de saint François de Sales.

La béatification du vénérable Jean ne fut jamais prononcée. Un bref papal aurait pourtant autorisé l'exposition et la vénération des reliques de Jean de Saint Benoît : les 25 avril et 25 novembre. Ces reliques, conservées jusqu'à la Révolution en l'abbaye des Feuillants de Labastide, furent solennellement déposées en la basilique Saint-Sernin de Toulouse le 20 août 1810 où elles sont conservées. Par contre, nous ignorons ce que sont devenues les reliques qui avaient été confiées à l'abbaye du Faubourg saint-Honoré à Paris.

La congrégation des Feuillants fut dispersée en octobre 1791. Quant aux biens fonciers ou mobiliers de l'abbaye de Labastide-des-Feuillants (village dénommé, à partir de 1794, Labastide-Clermont - rare vocable révolutionnaire maintenu après la Restauration) ils furent vendus comme biens nationaux, du 11 février 1791 au 30 juin 1792.

*

* *

Ce récit permet de fixer les limites du thème de nos deuxièmes Rencontres Cisterciennes en Comminges, organisées avec le concours de l'Association de Sauvegarde de l'Abbaye de Bonnefont-en-Comminges et de l'Association Savès-Patrimoine mais aussi, espérons-nous, avec celui de l'Etat, de la Région, du Département et des Communes concernées. Elles se dérouleront fin avril 1994, pour le 450ème anniversaire de la naissance du vénérable abbé Jean de La Barrière ; elles devraient durer trois jours dont une journée de visites et comprendre un office chanté en la Basilique Saint-Sernin, à Toulouse.

Dans le cours de ce bref résumé, furent cités des noms de villes et villages, de personnages et d'événements. La recherche de documents d'archives - publiques ou privées - et d'ouvrages doit s'articuler autour de ces citations ; il y a lieu de collecter et réunir le maximum de documents (photos et photocopies) et d'informations ou de noter - avec références de lecture - toutes précisions et narrations sur le thème défini. Ceux-ci seront centralisés à l'adresse suivante : Henri L. PETIT, 38, chemin Larrieu, 31600 LHERM (Tél. 61.56.08.37). Il convient aussi de signaler les mobiliers et objets provenant de cette abbaye, hors ceux connus, conservés à Bérat, Le Fousseret et Labastide-Clermont ; des photos seront très utiles.

Henri L. PETIT

*** RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES
OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et
Languedoc-Roussillon (suite)**

Nos amis, M. et Mme Guillemot nous signalent une inscription en gascon, au château d'En Marre, à Leboulin, à 5 km d'Auch.

L'entrée du château, construit au XIXe siècle, est précédée d'un perron surélevé avec deux escaliers d'accès. Une pierre est encastrée dans le mur portant le perron avec l'inscription suivante en gascon :

"LA DAME DEL OUSTAOU
L'A BOULUT ATAU"

(La Dame de la maison l'a voulu ainsi).

La personne qui a fait graver cette inscription est Mme Saucet, femme d'un ancien sénateur du Gers, ancêtre de l'actuel propriétaire du château.

Nous remercions bien vivement M. et Mme Guillemot pour l'information qu'il nous ont apportée.

Continuez à nous adresser des textes en occitan. Par avance, merci.

*** EN PARCOURANT LES REGISTRES NOTARIÉS**

Nous avons reçu ce moi-ci, un extrait d'acte notarié fort intéressant que nous a fait parvenir notre amie, Mme Roberte Gadrat de Builhac, dans l'Aude.

Il s'agit d'une transaction intervenue entre un "receveur des gabelles" et les parents d'une fillette de six ans arrêtée par les "gabelous" alors qu'elle transportait 7 livres de sel de contrebande et qui, pour cette raison, ont été condamnés à payer une très lourde amende (100 livres). Les parents de la fillette, très pauvres, étant dans l'incapacité de fournir cette somme,

bien trop importante pour eux, le "receveur des gabelles" accepte de "modérer l'amende" et de la réduire à 12 livres.

L'amende ayant été acquittée le notaire enregistre l'accord intervenu.

Signalons que le commentaire qui suit l'acte notarié est dû à M. Jean-Baptiste Argence de la "Société archéologique de Builhac".

Que Mme Roberte Gadrat et M. Jean-Baptiste Argence, soient, au nom des Amis, bien vivement remerciés !

Acte notarié extrait d'un minutier d'Alexis Berniolle, notaire à Quérigut (Ariège) déposé aux Archives départementales de Foix (cote 5 E 2563);

"L'an mil sept cent quarante neuf et le vingt deuxième jour du mois d'octobre après midi, dans le lieu de Roquefort en Fenouillet¹, par devant nous notaire et témoins bas nommés, a comparu Mathieu Argence surnommé Raoûls tisseran habitant du présent lieu d'une part, et le Sieur Louis Vaissière receveur des fermes au présent lieu faisant pour Me Tibault La Rue adjudicataire général des Gabelles de France suivant le pouvoir verbal à lui donné par Me Danastazy capitaine général des fermes du département de Caudies², qui nous dit savoir le dit Mathieu Argence, que Marie Argence sa fille aurait été arrêtée par les employés de la brigade du dit Roquefort portant sept livres de sel de pecaïs suivant leur verbal du 12 octobre 1748 et par conséquent avoir encouru l'amande de cent livres portée par les ordonnances du Roy et qu'ayant prévu les frais que cette affaire pouvait lui causer il aurait sollicité et fait prier le Sieur Danastazy de vouloir la terminer à l'amiable, lequel ayant considéré sa pauvreté et sa nombreuse famille lui aurait sous la bon plaisir de la Compagnie modéré la dite amande à la somme de douze livres et les frais, ce que le dit Sieur Vaissière nous a assuré et dit avoir reçu du dit Argence la somme de douze livres et les frais, dont le tient quite et promet de l'en faire tenir par la Compagnie et le Sieur Danastazy, moyennant quoy le dit Argence promet de ne plus récidiver, le soumettant en ce cas aux peines de l'ordonnance. Sous ce observer les parties obligent et soumettent leurs biens aux rigueurs de justice.

En présence du Sieur Pierre Deniort, marchand apothicaire d'Escouloubre³ et de Guillaume Verdier de ce lieu qui ont signé avec nous notaire non Argence pour ne savoir."

*
* *
*

Marie Argence a été arrêtée par les employés de la brigade de Roquefort. Elle portait pour sa famille 7 livres de sel de Pécaïs. Le sel de Pécaïs provenait d'une localité

¹ Commune de l'Aude (aujourd'hui Roquefort-de-Sault).

² Il s'agit de Caudiès-de-Fenouillèdes, commune des Pyrénées-Orientales.

³ Commune de l'Aude, située dans la haute vallée de l'Aude.

de ce nom, en bordure de mer, près d'Arles en Provence. Il était d'une qualité inférieure et d'un prix moins élevé que celui offert habituellement : environ moitié moins cher.

Le sel était d'une nécessité absolue pour tous les ménages. En ce temps-là, cette denrée représentait le seul moyen de conserver les aliments. Le bétail en était friand : afin d'exciter son appétit, le paysan en répandait avec parcimonie sur les foinS engrangés pour l'hiver. De même l'été, en montagne, de larges pierres salées parsemaient les estives.

La Gabelle ! voici l'objet de tous les ressentiments, des haines et de la corruption.

Cet impôt, établi sur la consommation du sel, fit le malheur de nombreuses familles. En effet, chacune d'elles avait l'obligation d'acheter une quantité minimum aux "regrattiers", employés des greniers à sel.

Le prix en était si élevé que la fraude devenait un besoin pour les gens des campagnes. Le minot de sel (40 livres environ en poids) valait 15 livres (monnaie).

L'historien Yves Durand note qu'en 1763, en France, pour cette seule année, 6600 enfants, 2500 hommes et 2000 femmes "faux-sauniers" furent arrêtés sur les routes par les gabelous. Beaucoup d'entre eux allèrent peupler les bagnes et les galères. Les douaniers avaient, pour notre région, un bureau à Belcaire et Roquefeuil, un à Aunat et un autre à Roquefort. Ces trois bureaux dépendaient du département de Caudiès (P.-O.).

En l'année 1749, le Receveur des fermes du Roy se nommait Louis Vaissière. Il commandait dans notre village une phalange policière composée de brigadiers et soldats, tous étrangers au pays, cela se comprend !

Marie Argence est inculpée. Le jour de son arrestation elle est âgée de six ans. La date de son anniversaire tombe dans cinq jours ! Mais elle est surtout l'aînée de quatre enfants. C'est un titre qu'elle défend dans son cœur et dans son travail, déjà ! Les parents sont désolés. L'amende qui les menace va détruire tous les espoirs familiaux. Il faut réagir, transiger ou s'enfuir. Mathieu, le père, presse ses démarches. Ses amis sont nombreux : les Sieurs Campoussy et Roques, anciens bayles de Roquefort, les consuls.

Tous connaissent la position difficile et les problèmes des habitants.

L'amende sera réduite à douze livres au lieu de cent. Résultat qui paraît surprenant, mais les services de répression surestimaient le prix du délit, pour effrayer les contrevenants, pour avoir une grande marge de diminution d'amende, et par cette fausse mansuétude se concilier la reconnaissance (servile) des gens.

Ainsi, nous avons noté un nombre important de procès. Les gabelous arrêtaient les gens dans la nature, les fouillaient, venaient perquisitionner en leurs masures. Par exemple, la femme de Jean Gayou de Builhac sera surprise sur le chemin du Bousquet, transportant un demi quart d'once de sel de Pécaïs. Le poids de cette prise : quelques grammes de sel. Coût de l'amende : six livres, plus les frais, après réduction. Jean Gayou était dans un état de pauvreté pitoyable et venait de se fracturer une jambe. Les contrevenants obtiennent souvent un abattement de leurs amendes pour cause de pauvreté. Le paiement prévu par la loi les aurait contraints à la mendicité. Ces transactions ont toujours fait l'objet d'un acte notarié, c'est pourquoi nous pouvons les communiquer aujourd'hui.

A Builhac et Roquefort, en 1762, pour avertir de l'arrivée des gabelous inquisiteurs, le crieur public parcourait les rues du village en lançant la phrase convenue comme code : "En Pitot ten les crabes al Clot" (*En Pitot tiens les chèvres dans l'enclos*).

Document communiqué par Mme Roberte GADRAT
Commentaire de M. Jean-Baptiste ARGENCE

* ÇA S'EST PASSÉ EN 93

Il y a 200 ans : le procès et la mort du roi

Il n'est pas nécessaire, je crois, de rappeler l'histoire.

Accusé de trahison, Louis XVI est jugé par la Convention nationale. Au terme d'un procès laborieux et pathétique le roi est condamné à mort à une seule voix de majorité, 361 députés s'étant prononcés pour la peine capitale¹. Nous savons qu'à ces 361 voix viendront s'ajouter, le 18 janvier, les voix des 26 députés, qui, à l'instar de Mailhe, député de la Haute-Garonne², ont admis la possibilité d'un sursis³.

On connaît la suite : le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné sur l'échafaud dressé place de la Révolution (aujourd'hui place de la Concorde).

Il nous a paru intéressant de savoir comment les 12 députés représentant le département de la Haute-Garonne avaient voté lors du troisième et dernier appel nominal au cours duquel fut décidé le sort du roi et quelles paroles furent prononcées à cette occasion.

Pour cela nous avons consulté Le "Moniteur universel"⁴ qui rend fidèlement compte des débats à la Convention nationale.

¹ 26 députés ont voté la mort avec sursis, 334 se sont prononcés pour le bannissement, 5 se sont abstenus.

² Le tirage au sort désigna Jean Mailhe pour voter le premier avec ses collègues du département de la Haute-Garonne. Il se déclara favorable à la peine de mort assortie d'un sursis.

³ Le 18 janvier 1793, le sursis fut rejeté par la Convention par 380 voix contre 310.

⁴ Ce journal fondé par Panckoucke à l'imitation des journaux anglais fut créé au moment de la réunion des États Généraux, le 5 mai 1789. Il devint quotidien à partir du 24 novembre de la même année, sous le titre de "Gazette nationale ou Moniteur universel". Le 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799) il devint le Journal officiel de la République et le demeura (sauf du 8 juillet 1814 au 1er février 1815) jusqu'au 1er janvier 1869, date à laquelle fut fondé le "Journal officiel".

Rappelons que la question posée était : "Quelle peine Louis, ci-devant roi des Français, a-t-il encourue ?"⁵

Voici donc les différentes déclarations des députés de la Haute-Garonne au moment de leur vote :

- **Mailhe** : *Par une conséquence qui me paraît naturelle ; par une conséquence de l'opinion que j'ai déjà émise sur la première question, je vote pour la mort. Je ferai une simple observation. Si la mort a la majorité, je crois qu'il serait digne de la Convention nationale d'examiner s'il ne serait pas utile de retarder le moment de l'exécution. Je reviens à la question, et je vote pour la mort.*

- **Delmas** : *Avant de monter à la tribune, j'ai consulté ma conscience ; elle ne me reproche rien. Je ne connais qu'une peine contre les conspirateurs. Je vote pour la mort.*

- **Projean** : *Je vote pour la mort.*

- **Pérès** : *Je vais en peu de mots motiver mon avis, qui n'est pas celui des préopinants ; je vais le faire en homme libre. Je crois que le tyran nous nuira plus par sa mort que par la continuation de sa honteuse existence. D'un autre côté, nous sommes un corps politique, et non un tribunal. Nous ne pouvons juger sans devenir despotes. Nous avons le pouvoir de prendre une mesure de sûreté générale. Je conclus en législateur, en homme d'Etat, pour la réclusion jusqu'à la paix, et pour le bannissement à cette époque.*

- **Julien** : *S'il fut un moment depuis l'ouverture de la Convention nationale, où nous avons dû faire taire toutes les préventions, imposer silence à toutes les passions, c'est celui où nous sommes appelés à prononcer sur la vie d'un citoyen. Je ferme les yeux sur l'avenir heureux ou malheureux qui nous attend ; je ne consulte que ma conscience ; j'y puise l'arrêt pénible et douloureux que je dois porter. Je déclare donc sur ma conscience que Louis mérite la mort, et je vote pour cette peine.*

- **Calès** : *Je vote pour la mort, et tout mon regret est de n'avoir pas à prononcer sur tous les tyrans.*

- **Desacy** : *En déclarant Louis coupable de haute trahison et de conspiration contre la sûreté générale de l'Etat, j'ai voté pour la mort ; mais si la majorité est pour cette peine, je demanderai, comme Mailhe, à présenter des observations sur l'époque de l'exécution.*

- **Rouzet** : *Citoyens, j'ai remis hier sur le bureau la déclaration que j'ai signée, et dans laquelle on trouvera que je propose la réclusion à temps, non comme peine, l'abolition de la royauté ne me permet pas d'en porter, mais comme mesure de sûreté générale. J'ajoute que je regarde comme une violation l'affranchissement de toutes les lois qu'on s'est une fois imposées.*

- **Drulhe** : *Dans l'incertitude des événements qui sont réservés à ma patrie, dans un moment où le gouvernement, fondé sur une constitution républicaine, n'existe pas encore ; dans un*

⁵ Le 11 janvier 1793, à la quasi-unanimité, la Convention avait reconnu la culpabilité du roi (sur 721 députés, 707 avaient répondu par l'affirmative). Le même jour par 424 voix contre 287, la Convention s'arrogeait le droit de juger le roi.

moment où le vaisseau de l'Etat peut être emporté par un orage, j'ai cherché la mesure la plus propre à prévenir tous les maux, à assurer la tranquillité publique. Si j'ai eu le malheur de me tromper, j'aurai cette consolation que je n'aurai point trahi ma conscience. Toutes les autres craintes sont au-dessous de moi. Comme législateur, je vote pour la réclusion jusqu'au moment où la république française sera reconnue par toutes les puissances ; banni à la paix, et puni de mort, s'il rentrait en France.

- **Mazade** : *Je déclare que je ne me crois pas le pouvoir de juger. Je vote, comme législateur, la réclusion perpétuelle.*

- **Remarque.** Le "Moniteur universel" a omis de citer les noms de deux autres députés de la Haute-Garonne qui étaient pourtant présents : Ayrat et Estadens.

- **Ayrat** a voté pour la mort du roi et **Estadens** pour "la réclusion et le bannissement à la paix" (sic).

Nous ne ferons bien entendu aucun commentaire sur les paroles prononcées ainsi que sur les décisions prises par les députés de la Haute-Garonne. Nous laissons nos amis seuls juges en la matière.

Nous nous bornerons à constater simplement que le vote des députés de la Haute-Garonne ne se différencie pas tellement du vote émis par l'ensemble des représentants de la Nation⁶.

Gilbert FLOUTARD

APPEL AUX AMIS

Adressez-nous des articles pour que nous puissions les publier dans notre nouvelle rubrique "Ca s'est passé en 93".

Par avance, merci.

⁶ Sur les 12 députés, en effet, 5 ont voté la mort du roi sans sursis
2 ont voté la mort avec sursis
5 ont voté la réclusion ou le bannissement

**FEDERATION DES SOCIETES ACADEMIQUES ET SAVANTES
LANGUEDOC _ PYRENEES _ GASCOGNE**

11, Boulevard Griffoul-Dorval
31400 Toulouse
CCP 466-65 P Toulouse

**Congrès de Toulouse
11, 12 et 13 juin 1993**

C'est à Toulouse que se tiendra notre prochain congrès d'études régionales, les 11, 12 et 13 juin 1993.

Nous serons reçus par l' Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne.

Nous avons retenu le thème suivant:

" Toulouse et le Midi - Toulousain entre ciel et terre";

- * La terre et les hommes, de l'Antiquité à nos jours
- * Présent et avenir de Midi- Pyrénées.

Si vous êtes intéressés, soyez aimables de nous faire connaître votre participation par retour du courrier ou, au plus tard, le 28 février, délai de rigueur, en retournant le bulletin ci-joint.

En vous remerciant, nous vous prions de bien vouloir agréer l'assurance de nos sentiments les plus sympathiques.

Maurice BERTHE

Président

Madame SUAUX

Secrétaire général

Bulletin à remplir et à retourner:

Fédération des Sociétés Académiques et savantes
Languedoc - Pyrénées - Gascogne
11, Boulevard Griffoul- Dorval
31400 Toulouse
CCP 466-65 P Toulouse

Je soussigné (Nom, prénom)

.....

Adresse et téléphone:

.....

.....

.....

* propose une communication sur le sujet suivant:

* Vous prie d'envoyer la présente circulaire à

A....., le.....

DINER-DÉBAT

"Le Catharisme : religion et société"

Dîner-débat organisé le **mardi 16 mars 1993**
dans les salons de la "**Brasserie Les Arcades**" (1^{er} étage)
14, place du Capitole
31000 Toulouse

Animé par Monsieur **Michel ROQUEBERT**, historien,
auteur de nombreux ouvrages consacrés au catharisme.

Programme

19 heures : Accueil - Apéritif
19 h 30 : Intervention du Conférencier
20 h 30 : Début du repas
au cours duquel vous pourrez poser par écrit
vos questions auxquelles le conférencier essaiera de répondre.

Inscrivez-vous sans tarder
(Montant de l'inscription : 130 F)

Venez nombreux, avec vos amis.
Même s'ils n'appartiennent pas à notre Association
ils seront les bienvenus.
(Le nombre de places est limité à 120)

Menu proposé :

(Vin compris)

Kir (apéritif)
Salade lardons
Pavé de bœuf au poivre vert
Légumes
Glace nougat sur coulis de framboise
Café

Bulletin d'inscription à découper et à retourner à Mme Monique Cau,
69, avenue Victor Ségoffin, 31400 Toulouse
accompagné du chèque libellé à l'ordre de l'Association
avant le vendredi 12 mars

Nom - Prénom

Adresse

Nombre de personnes assistant au dîner-débat :

Ci-joint le chèque de 130 F x = F

établi à l'ordre de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne

Dernier délai d'inscription :
Vendredi 12 mars

Les inscriptions seront closes quand le nombre de 120 convives sera atteint.

A PARAÎTRE
FIN AVRIL 1993

Roger ARMENGAUD

HISTOIRE de L'ABBAYE de BOULBONNE

Le St-Denis des Comtes de Foix

— Edité par l'Association —
pour le Développement du Tourisme de Mazères

Mairie de Mazères - 09270 MAZÈRES

Cher souscripteur,

Après l'impression de la remarquable « Histoire de MAZÈRES » de Pierre DUFFAUT, parue en 1988, l'Association pour le Développement du Tourisme de MAZÈRES, a pris l'initiative d'éditer l'ouvrage de notre ami Roger ARMENGAUD, ancien journaliste, « BOULBONNE le Saint-Denis des Comtes de FOIX ».

On sait que cette Abbaye, de l'ordre de Cîteaux, implantée à MAZÈRES, dans l'ancien comté de FOIX, a marqué aussi de son empreinte une partie du Comté de TOULOUSE, du Lauragais aux rives de la Méditerranée et étendu son rayonnement jusqu'aux royaumes d'Espagne et du Portugal où elle avait pris en charge, au Moyen-Age, trois filiales de l'Ordre. Détruite durant les guerres de religion et reconstruite un siècle plus tard sur l'emplacement d'un ancien prieuré bénédictin fondé au X^e siècle par l'Abbaye catalane de SAINT-MICHEL DE CUXA, elle avait fait seulement l'objet jusqu'ici d'études partielles dispersées dans de nombreux périodiques. Les travaux de recherche effectués durant une trentaine d'années par notre auteur dans des documents conservés à Paris ou dans les dépôts d'archives de la région, dans des bibliothèques publiques ou privées a enfin permis de combler les lacunes laissées par des prédécesseurs et d'aboutir à une synthèse qui satisfera, on l'espère, aussi bien les érudits que les amateurs d'histoire.

En homme de terroir, Roger ARMENGAUD a collaboré entre autres à l'élaboration d'une monographie de Cintegabelle où s'est achevé le destin de l'abbaye. Il a emprunté pas à pas les chemins parcourus par les anciens religieux pour décrire successivement, dans l'ordre chronologique : la fondation du monastère sous la protection des suzerains du Comté qui y firent leur sépulture, l'aménagement de plusieurs maisons à Toulouse, Pamiers, Carcassonne, et enfin la mise en valeur de son patrimoine formé de donations, ventes ou cessions.

Ce chapitre prend fin à l'aube du XIV^e siècle. C'est l'époque où la communauté monacale a franchi l'étape difficile des guerres féodales et de la répression de l'hérésie cathare dans laquelle elle a joué un rôle ambigu. Elle peut enfin s'adonner en toute tranquillité à l'exploitation de son domaine foncier selon les normes définies par les règles de l'Ordre. L'auteur s'étend longuement sur cette période marquée plus spécialement par la création de la première bastide cistercienne à Mazères et l'accès de plusieurs religieux tels que Jacques FOURNIER — le futur pape Benoît XII — Arnaud NOUVEL et Guillaume CURTI futurs cardinaux, aux premiers rangs de la hiérarchie religieuse.

Vint ensuite l'effondrement provoqué par la Guerre de Cent Ans, les épidémies et les conflits de succession de la maison de Foix. Les revenus de la Communauté conduite avec sagesse par les derniers abbés réguliers permirent pour un temps de subvenir aux besoins de quelques religieux jusqu'à l'apparition des premiers abbés commendataires. L'auteur nous fait assister aux efforts de redressement qui s'étendit ainsi jusqu'au milieu du XVI^e où, hélas, le monastère disparut sous les coups des expéditions conduites par le Sire d'Audou, membre de la famille de Lévis qui en provoqua la destruction et le pillage.

Après une nouvelle période de déclin qui amena les moines à se réfugier à louse et à Ampouillac (ancienne grange du monastère), les abbés au XVII^e siècle tentent la reconstruction de l'abbaye au confluent de l'Hers dans l'Ariège, à Tranguès, où elle se trouve actuellement.

Enfin, le dénouement est proche, les nombreux biens que possède le monastère dans l'Ariège, l'Aude, la Haute-Garonne, sont dispersés par la vente des biens du clergé dans la tourmente révolutionnaire, au profit d'une bourgeoisie « éclairée mais intéressée et affairiste ». Ainsi disparaît après sept siècles d'existence des plus importantes abbayes du Comté de Foix emportée par le vent de l'histoire.

C'est cette histoire-là que vous propose Roger ARMENGAUD par la sortie de cet ouvrage qui, je l'espère, ne vous laissera pas indifférent et que vous aurez à cœur de posséder dans votre bibliothèque.

André NOUZIES

*Président de la Société Historique et
Archéologique de Pamiers et de la Basse Ariège.*



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Roger ARMENGAUD

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE BOULBONNE

Le St-Denis des Comtes de Foix

Format 16 × 23,5 - 268 pages de texte + 20 pages d'illustrations

PRIX DE SOUSCRIPTION : 120 F (franco de port)

(Réponse avant le 28 février 1993)

NOM Prénom

Adresse

Nombre d'exemplaires × 120 F =

Date Signature

Paiement par chèque à l'ordre de l'Association pour le Développement du Tourisme de Mazères. A envoyer à la Mairie de Mazères - 09270 MAZÈRES